

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 62 (1989)
Heft: 5

Artikel: Hôpital Pourtalès à Neuchâtel
Autor: Weber, Edouard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HÔPITAL POURTALÈS À NEUCHÂTEL

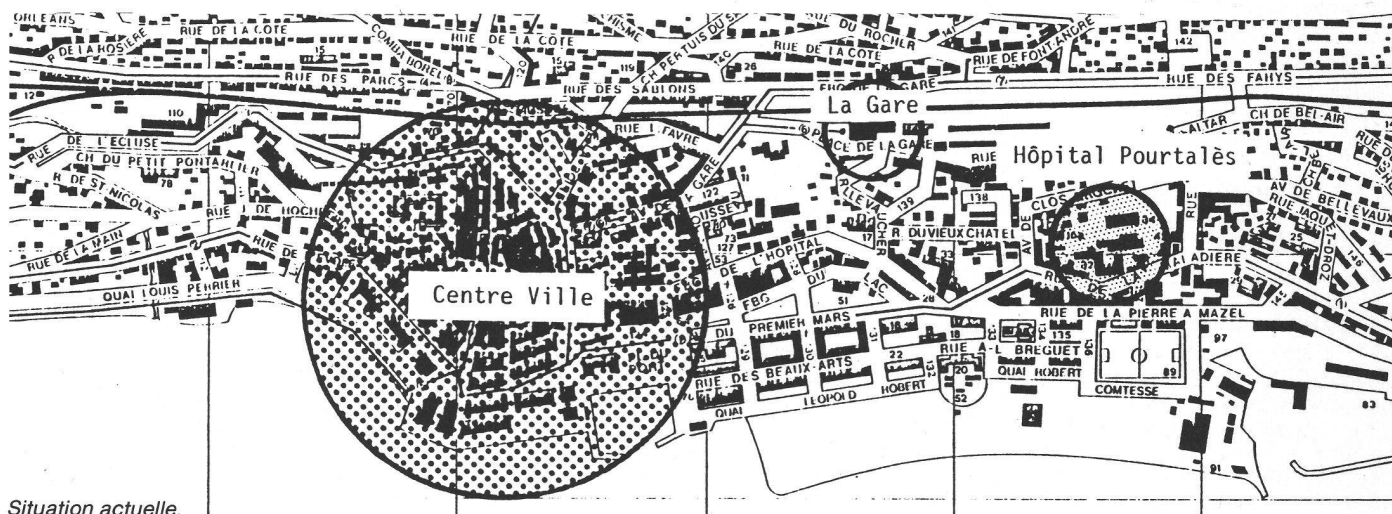
Concours de projets pour la restructuration et l'agrandissement

La Ville de Neuchâtel, par l'intermédiaire de la Direction des hôpitaux, a ouvert un concours de projets, au sens des articles 6 et 9 du règlement SIA 152.

Ce concours public a été ouvert aux architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel depuis le 1^{er} janvier 1987, ainsi qu'aux architectes d'origine neuchâteloise.

Par ailleurs, six bureaux d'architectes ont été invités à participer au concours (cf. art. 9.3 du règlement 152); il s'agit de:

Richter et Gut SA, Lausanne; Walter Schindler, Zurich; Itten+Brechbuehl SA, Berne; Devanthery+Lamunière, Carouge; Henry Mollet, Bienne; Tschumi+Benoît SA, Bienne (ce dernier bureau s'étant retiré pour raison majeure).



Situation actuelle.

PROBLÈME POSÉ AUX CONCURRENTS

1. Préambule

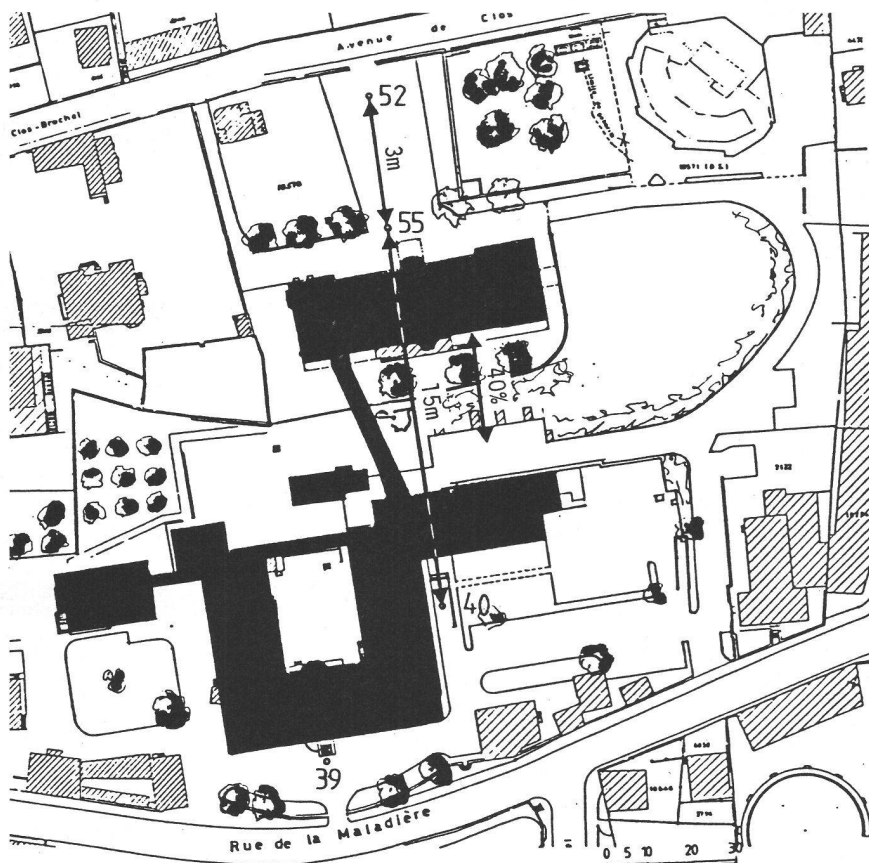
Parmi les équipements à la disposition d'une collectivité, l'hôpital constitue sans conteste un élément important, un service fondamental. Chaque année, un Neuchâtelois sur sept est hospitalisé. Or la ville de Neuchâtel dispose de deux hôpitaux publics, Cadolles et Pourtalès, qui jouent un rôle régional évident. Ces deux établissements ont vieilli; ils ne correspondent plus aux exigences d'un hôpital moderne. L'établissement d'un plan directeur relatif au développement futur de ces hôpitaux a démontré que seule une concentration des deux hôpitaux permettra une réduction des coûts d'exploitation.

Après étude des différentes possibilités, la concentration à Pourtalès a été retenue, notamment pour sa situation en ville, son accès aisé, ainsi que l'aspect économique de sa réalisation et de sa gestion.

Datant de 1811, l'Hôpital Pourtalès a été agrandi et développé au fil des ans. Auparavant propriété de la Fondation Pourtalès, il appartient à la Ville de Neuchâtel depuis 1979.

2. Site

Le nouvel hôpital de Neuchâtel sera situé sur le terrain de l'actuel Hôpital Pourtalès. Par sa valeur architecturale, historique et



Topographie et implantation. Etat existant.

JURY

Le jury était composé des personnes suivantes:

Président:

Jean-Pierre Authier, conseiller communal, directeur des Hôpitaux de la Ville de Neuchâtel

Vice-président:

Kurt Aellen, architecte, Berne

Membres:

Marie-Claude Bétrix, architecte, Zurich

Paul Morisod, architecte, Sion

Andrea Roost, architecte, Berne

Théo Waldvogel, architecte de la Ville de Neuchâtel

Elisabeth Bernoulli, ancienne infirmière-chef générale, Hôpitaux Cadolles-Pourtalès, Neuchâtel

Jean-Claude Rouèche, directeur administratif, Hôpitaux Cadolles-Pourtalès, Neuchâtel

Laurent Pfister, médecin-chef, Hôpitaux Cadolles-Pourtalès, Neuchâtel

Claude Frey, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme de la Ville de Neuchâtel

Daniel Senn, architecte, Service de la santé publique du canton de Vaud, Lausanne

Membres suppléants:

Frank Krayenbuehl, architecte, Zurich

Daniel Conne, chef administratif du Service cantonal de la santé publique, Neuchâtel

Experts:

Hôpitaux Cadolles-Pourtalès, Neuchâtel

Vincent Barrelet, médecin-chef

Bernard Rüedi, médecin-chef

Pierre Tschantz, médecin-chef

Ulrich Saxer, médecin-chef

Gilbert Fallet, infirmier-chef de service

Sylvia Schneeberger, infirmière-conseil

Mario da Costa, chef de projets

Maurice Allemann, chef du service technique

Jean-Daniel Matthey, chef du service hôtelier

Conseillers:

Architectes du bureau Suter+Suter SA, Bâle

Markus H. Bächli, Bâle

Kathy Muller, Zurich

Roger Ruggli, Bâle

urbanistique indéniable, ainsi que ses volumes et circulations, l'ancien bâtiment construit en 1811, qui caractérise cet hôpital cher au cœur des Neuchâtelois, mérite d'être conservé.

Le bâtiment de 1969-1970 représente un investissement important, en bon état, qu'il est souhaitable de pouvoir conserver.

Tous les autres bâtiments, pavillon des enfants, maternité et diverses annexes, n'offrent aucune possibilité d'être réutilisés de manière fonctionnelle. Leur démolition doit donc être envisagée.

3. Objectifs

Le nouvel hôpital, d'une capacité de 285 lits, auquel s'ajoute l'agrandissement du Centre opératoire protégé (COP) de 185 à 350 pla-

(Suite en page 7)

Architecture

RÉSULTATS DU CONCOURS

Projets primés

«DITES 33» 1^{er} rang – 1^{er} prix Fr. 38 000.–

Auteurs **Robert Monnier**, architecte FAS/SIA/EPFL, Neuchâtel
Laurent Geninasca, architecte SIA/EPFL

Collaborateurs Pierre-Emmanuel Schmid, architecte EPFZ, Laurent Siliprandi, Patrick Stillhart, Alain von Allmen

«CASSATA» 2^e rang – 2^e prix Fr. 30 000.–

Auteur **Claude Rollier**, architecte FAS/SIA/EPFL, Neuchâtel

Collaborateurs Bernard Delefortrie, Cédric Bart

«XAMAX» 3^e rang – 3^e prix Fr. 22 000.–

Auteurs **Walter Schindler**, architecte BSA/SIA, Zurich
Bureau Schindler+Habegger, Zurich et Berne

«ANA» 4^e rang – 4^e prix Fr. 18 000.–

Auteurs **Bureau Itten+Brechbuehl AG**, Berne
Christoph Middelberg, dipl. Ing. Arch.
Richard Dolezal, dipl. Arch. ETH
Peter Staub, dipl. Arch. ETH/SIA

«NEURONE» 5^e rang – 5^e prix Fr. 12 000.–

Auteurs **Henri Mollet**, architecte FAS/SIA, Bienne
Jean-Pierre Bechtel

Collaborateurs Christina Moldovan, Eric Fahrer, Rolf Weber

«GREFFES» 6^e rang – 6^e prix Fr. 11 000.–

Auteurs **Edouard Weber**, architecte EPFL/FAS/SIA, Neuchâtel
Philippe Oesch, architecte EPFL/SIA, Le Locle
Georges-J. Haefeli, architecte EPFZ/FAS/SIA, La Chaux-de-Fonds

Collaborateur Giuseppe Galli, architecte EPM

«GORGONE» 7^e rang – 7^e prix Fr. 10 000.–

Auteurs **Patrick Devanthery et Inès Lamunière**, architectes EPFL/SIA, Carouge-Genève

Collaborateurs A. Berger, L. Bionda, M. Voechting, S. Gard

Consultants Bruno Marchand, Philippe Renaud

«A ROOM WITH A VIEW» 8^e rang – 8^e prix Fr. 9000.–

Auteurs **Richter et Gut**, Bureau d'architectes SA, Lausanne
Max Richter
Marcel Gut
Jacques Richter

Collaborateurs Valérie Perret-Gentil, Gareth Pearce, Nina Serse, Fabrice Giacometti, Antoine Manias

Projet ayant participé au concours

«ALEX»

Auteurs **Didier Kuenzy**, architecte SIA/EPFL, Neuchâtel
Marilyse Kuenzy, architecte EPFL
Josef Waser, technicien ETS

LES PROJETS PRIMÉS PEUVENT ÊTRE GROUPÉS EN TROIS CATÉGORIES

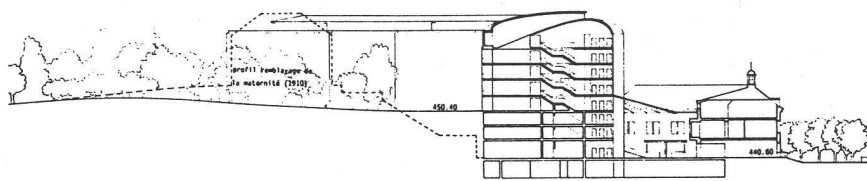
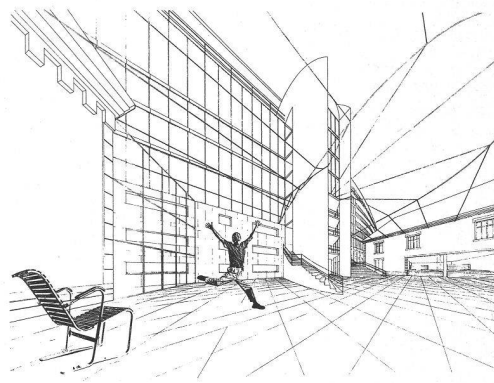
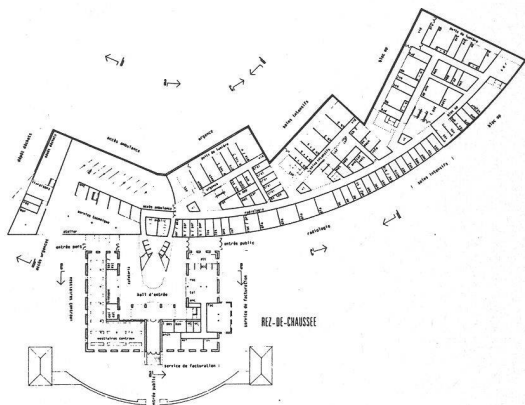
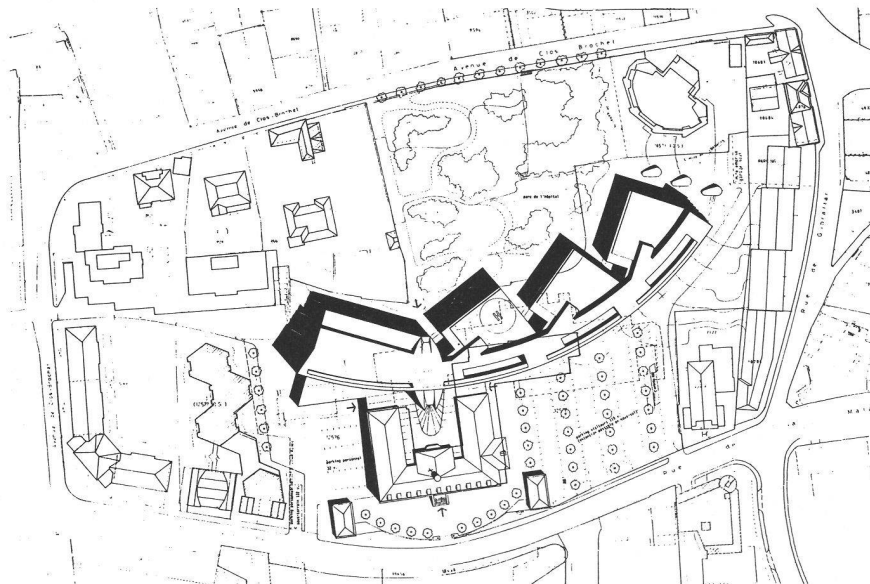
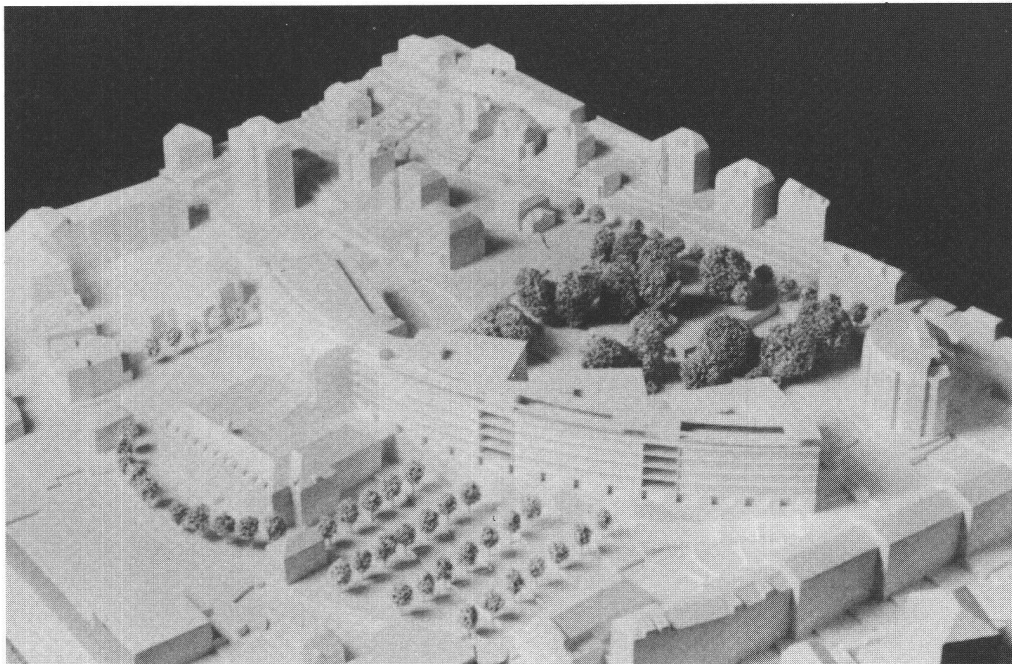
<p>A. Les projets filiformes (simple ou double).</p>	<p>B. Les projets en forme de peigne.</p>	<p>C. Le projet carré ponctuel avec cour intérieure.</p>

A. LES PROJETS FILIFORMES (SIMPLE OU DOUBLE)

Monnier et Geninascas, Neuchâtel 1^{er} prix

Parti général

- Conservation bâtiment 1811; démolition: bâtiments 1970, maternité et les autres.
- Projet longiforme.
- Création d'un parc arborisé au nord.
- Unités de soins groupées verticalement avec ascenseur de service.
- Chambres placées moitié au sud, moitié au nord.

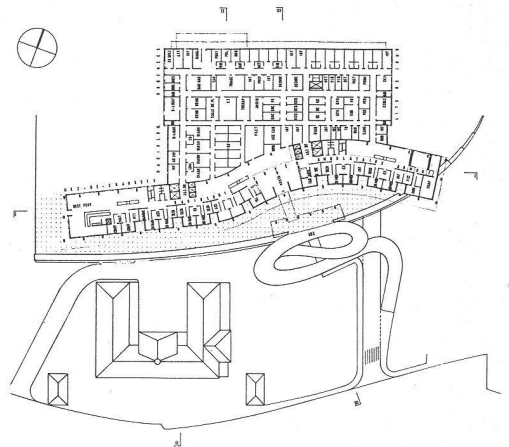
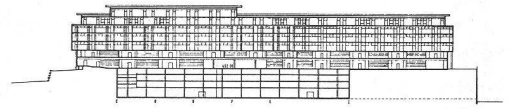
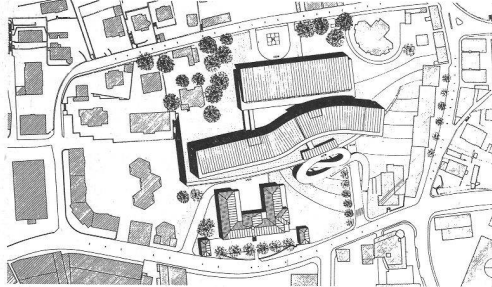
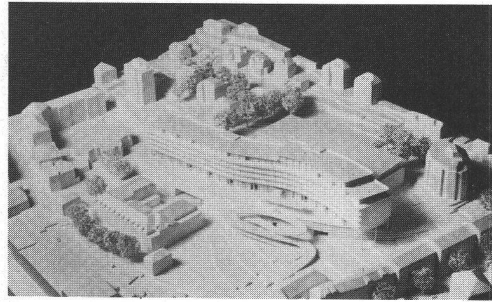


**Itten+Brechbuehl,
Berne**

4° prix

Parti général

- Conservation bâtiment 1811; démolition: bâtiments 1970, maternité et les autres.
- Projet longiforme.
- Rampes d'accès monumentales.
- Unités de soins alignées d'un bout à l'autre.
- Chambres toutes au sud.

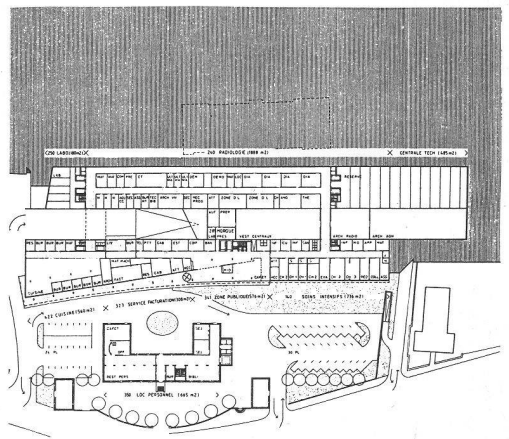
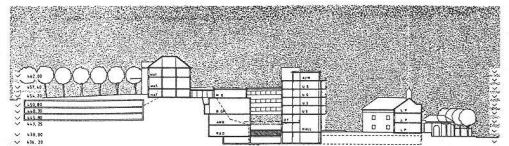
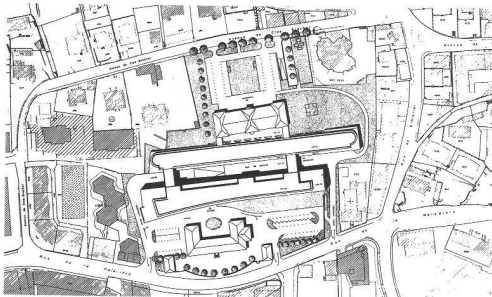
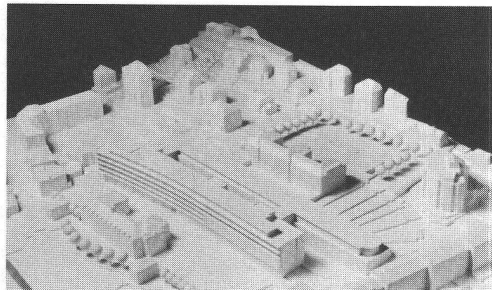


**Devanbéry+Lamunière,
Carouge**

7° prix

Parti général

- Conservation bâtiment 1811 (tronque); démolition bâtiment 1970; conservation maternité; démolition des autres.
- Projet longiforme double; deux corps parallèles.
- Unité de chambres: toutes les chambres alignées au sud.

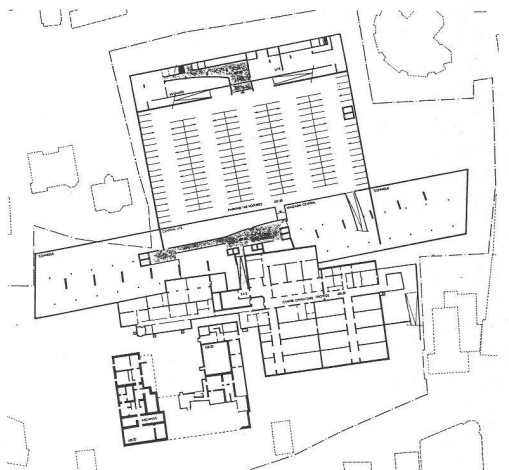
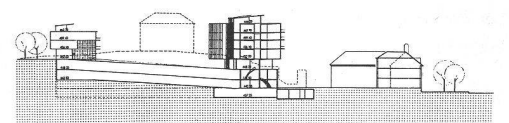
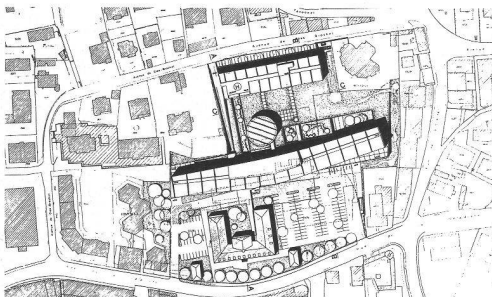
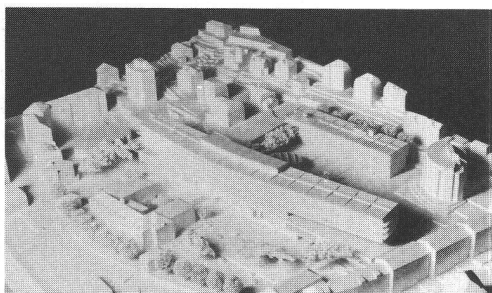


**Richter et Gut,
Lausanne**

8° prix

Parti général

- Conservation bâtiment 1811; démolition: bâtiments 1970, maternité et les autres.
- Projet longiforme en deux corps séparés.
- Unités de soins alignées.
- Chambres toutes au sud.

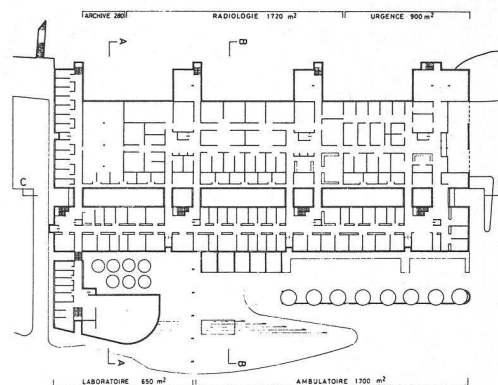
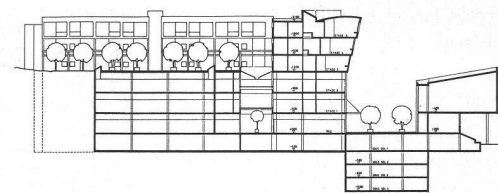
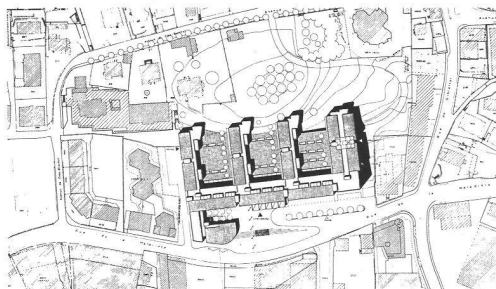
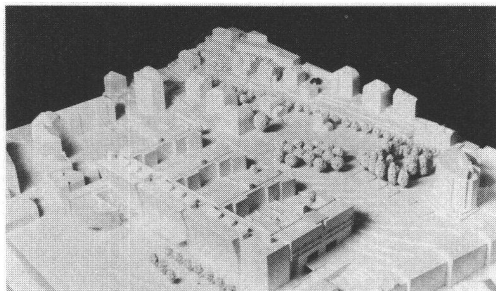


B. LES PROJETS EN FORME DE PEIGNE

Rollier, Neuchâtel 2^e prix

Parti général

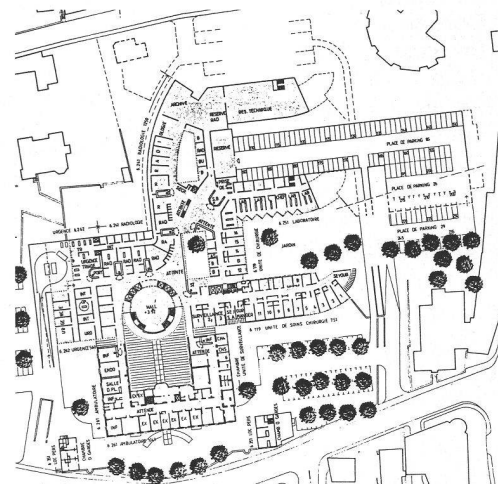
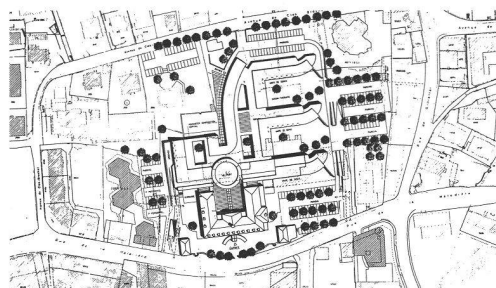
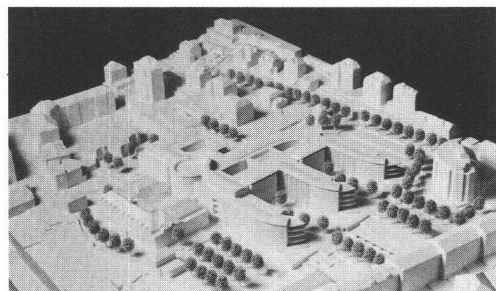
- Démolition de tous les bâtiments existants.
- Projet en forme de peigne implanté au pied de la colline avec cours intérieures ouvertes au nord.
- Chambres orientées sud-est et ouest.



Schindler, Zurich 3^e prix

Parti général

- Conservation bâtiment 1811; démolition: bâtiment 1970, maternité et les autres.
- Projet en forme de peigne avec cours intérieures ouvertes à l'est.
- Occupation totale de la colline.
- Chambres orientées sud et est.

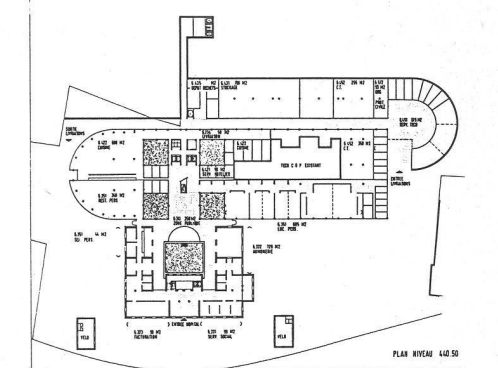
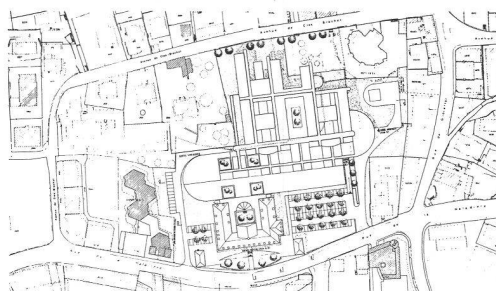
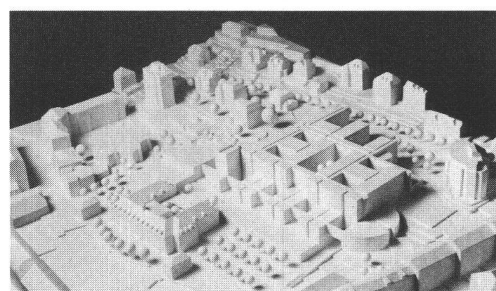


Mollet-Bechtel, Bienne

5^e prix

Parti général

- Conservation bâtiment 1811; démolition: bâtiments 1970, maternité et les autres.
- Projet en forme de peigne.
- Occupation en «tapis» de la colline avec cours intérieures fermées.
- Chambres orientées est-ouest.



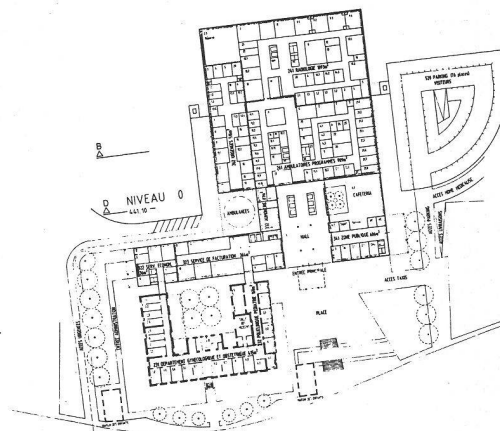
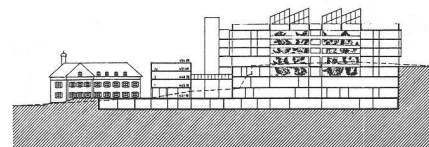
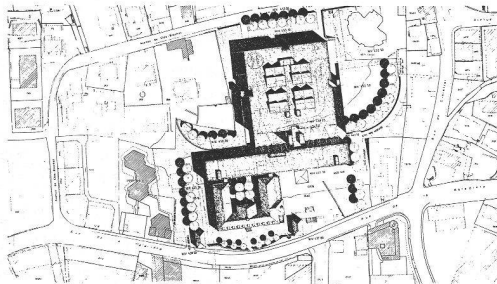
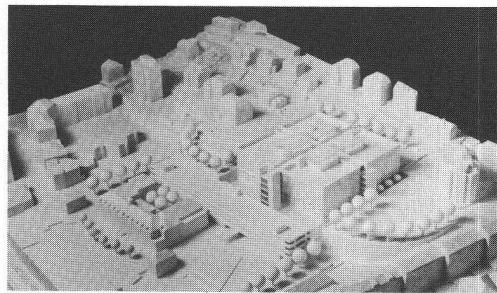
C. LE PROJET CARRÉ PONCTUEL AVEC COUR INTÉRIURE

Weber-Oesch-Haefeli,
Neuchâtel

6^e prix

Parti général

- Conservation bâtiment 1811; conservation bâtiment 1970 (agrandi); démolition maternité et les autres.
- Parti carré concentré avec cour intérieure.
- Evolution historique architecturale affirmée: bâtiment 1811; bâtiment 1970; bâtiment an 2000.
- Unités de soins groupées horizontalement avec galerie de liaison dans la cour intérieure.
- Chambres orientées dans les quatre directions.



ces, sera moderne, confortable, performant, adapté aux techniques et aux soins actuels; il devra tenir compte des exigences futures. Les projets de ce concours doivent prendre en considération les éléments suivants, dont aucun ne s'avère prépondérant par rapport aux autres:

- rationalisation de l'exploitation par la recherche des meilleures dispositions sur le plan de l'organisation et du regroupement des locaux;
- création d'un environnement sécurisant et favorable au bien-être des patients; affirmation du caractère public, ouvert, de l'institution; structures d'accueil adéquates, atténuant l'omniprésence des moyens médico-techniques;
- création de zones vertes avec arbres, l'hôpital étant situé en milieu urbain;
- système de construction permettant une grande flexibilité à l'intérieur de l'hôpital, même après la mise en service;
- création de locaux fonctionnels et agréables pour le personnel;
- mise en valeur du site par la création d'un ensemble architectural cohérent.

PROGRAMME DES LOCAUX

A. Unités de soins	8574 m ²
B. Diagnostic et traitement	6991 m ²
C. Administration et locaux communs	2927 m ²
D. Services généraux	6995 m ²
E. Services auxiliaires	
Total	25487 m²

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- Ce concours a vu l'inscription de 19 bureaux d'architectes et de 5 bureaux invités. Seulement 9 projets sont rentrés dans les délais! Au vu de la complexité du pro-

gramme (environ 750 locaux à organiser!), beaucoup ont abandonné ou ont préféré s'associer par groupe pour présenter une solution dans les délais et répartir les risques et les frais.

La situation des concours d'architecture à Neuchâtel y est aussi pour quelque chose. En effet, deux concours très importants ont été organisés presque en même temps! Le théâtre et les hôpitaux. De tous deux, on parlait depuis plus de vingt ans!

- Deux projets n'ont pas respecté les gabarits et quatre autres la hauteur maximale de 20.00 m fixée dans le programme. Le jury les a tout de même acceptés au jugement. On peut le comprendre, s'il fallait écarter du jugement 6 projets sur 9! Mais comment les architectes doivent-ils travailler si les jurys acceptent des dérogations aussi importantes que celle de la hauteur? Sans limite de hauteur, les projets auraient été très différents!
- Au vu de la difficulté et de l'important investissement financier que représente un tel concours, les concurrents sont stupéfaits de constater que le jury s'est préoccupé de diminuer le montant des prix parce qu'il y a peu de projets rendus! (Même si les normes SIA le prévoient dans certains cas.)
- Le résultat de ce concours est positif. Une belle solution architecturale a été trouvée et les modifications fonctionnelles encore nécessaires semblent possibles. Mais pourquoi une solution aussi haute et monumentale?
- On constate que les projets choisis dans les derniers concours neuchâtelois sont de ce type!
La ville de Neuchâtel est-elle en train de changer d'échelle?

Edouard Weber, architecte FAS